

La lettre des salariés  
intérimaires de Manpower

## AVEZ-VOUS DÉJÀ VOTRE COMPTE PERSONNEL MON MANPOWER ?

---

CRÉER VOTRE COMPTE

---

RECHERCHE D'EMPLOI SIMPLIFIÉE

---

AVANTAGES 100% INTÉRIMAIRES

---

LA FRENCHFAB 2019

---

VIVA TECHNOLOGY 2019

---

VOS AVANTAGES

---



Manpower®

## COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE MON MANPOWER ?

1. Rendez-vous sur **Manpower.fr**, onglet 
2. Indiquez votre **adresse e-mail**, votre **mot de passe** et **téléchargez votre CV**, puis cliquez sur 

Vous n'avez pas de CV à portée de main ? Vous pouvez créer votre compte via le formulaire simplifié en cliquant sur le lien "Vous n'avez pas de CV à télécharger".

3. Renseignez vos **informations personnelles** (coordonnées, formations, compétences, expériences professionnelles) et vos **critères de recherche** (postes souhaités, dates de disponibilité, mobilité géographique, type de contrat).
4. Validez... **Votre compte est activé !**

### MES OFFRES D'EMPLOI

Vous avez **1** alerte(s) e-mail

[Gérer mes alertes e-mail](#)

*Pour créer une alerte, renseignez simplement le métier recherché, sa zone géographique et la fréquence de réception.*

Depuis **manpower.fr** ou l'**appli mobile**, votre compte personnel vous ouvre l'accès à de nombreux outils et services !

EN SAVOIR PLUS  
SUR LES SERVICES APPLI  
**Mon Manpower**



## AVEC MON MANPOWER, VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI EST SIMPLIFIÉE !

- Téléchargez jusqu'à **3 CV** différents.
- Paramétrez jusqu'à **5 alertes e-mail personnalisées** pour être informé(e) d'une nouvelle offre d'emploi publiée.
- Postulez d'un clic aux offres.
- Suivez l'**historique et l'avancement de vos candidatures**.
- Actualisez vos dates de disponibilité.
- Aide, contacts, FAQ... **restez connecté(e)** à nos équipes.



### Contactez-nous

Une question sur votre contrat, vos missions ou votre rémunération ? Votre agence et la hotline intérimaire y répondent. Vous disposez également d'un accès au portail des informations syndicales.



### Restez informé(e)

Votre fil d'info vous alerte des dernières informations urgentes et nouveautés. Retrouvez aussi toutes les infos utiles pour mieux comprendre votre statut et vos droits en tant qu'intérimaire : votre contrat de travail, votre rémunération, votre protection sociale, vos droits à formation...



### Rappel

Toutes les actions réalisées dans votre espace perso sur manpower.fr sont automatiquement et instantanément synchronisées sur l'appli, et inversement.

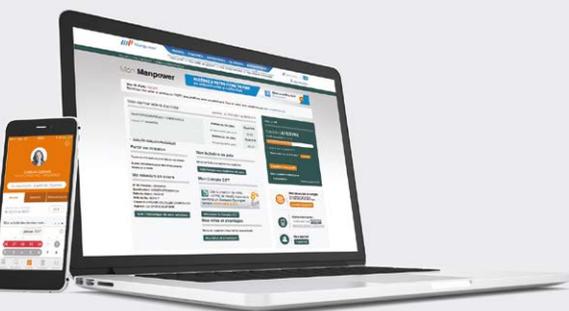
## AVANTAGES 100% INTÉRIMAIRES

### Facilitez-vous le quotidien

- Infos indispensables à votre 1<sup>er</sup> jour de mission (adresse, contacts, horaires...).
- Relevés d'activité.
- Demandes d'acomptes sur salaire...

### Gérez votre épargne

Vous êtes intérimaire ? Manpower vous propose de **placer vos IFM<sup>(1)</sup> au taux exceptionnel de 8%<sup>(2)</sup> bruts par an** : vous décidez du montant et du rythme de vos placements et débloquez tout ou partie de votre épargne depuis votre compte Mon Manpower.



### Accédez à votre e-coffre fort ultra sécurisé de 10 Go

Pour archiver gratuitement et à vie tous vos documents personnels. **Vos bulletins de paie, vos contrats de travail et votre newsletter "Entre Nous" y sont également déposés si vous avez choisi la dématérialisation.**

### Posez des congés payés

(avec l'accord de votre entreprise et si votre mission dure plus de 15 jours) : depuis votre compte Mon Manpower, notre **outil vous indique votre solde de jours disponibles** et l'historique de vos demandes passées et en cours.

### AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSÉ AU COVOITURAGE AVEC BLABLALINES ?



BlaBlaLines

Pour vos trajets de moins de 80 km/jour, **optimisez votre budget en optant pour un partage de voiture** avec d'autres intérimaires : l'appli Mon Manpower vous met directement en contact avec d'autres intérimaires près de chez vous !

en savoir plus



**Actualisez régulièrement vos informations pour recevoir les offres d'emploi les plus pertinentes. Un profil complété à 100%, c'est :**

- ⊕ **de visibilité** auprès de nos conseillers en agence,
- ⊕ **de propositions** de poste.

## EN 2019, MANPOWER EST PARTENAIRE RH DU



Venez rencontrer nos équipes sur le #FrenchFabTour, la **grande tournée de promotion de l'industrie du futur**, organisée dans plus de **trente villes en France** pour attirer de nouveaux talents et leur assurer un emploi durable dans les secteurs de l'industrie.

DÉCOUVREZ LES ÉTAPES ET LES DATES

#FrenchFabTour



Save the date

VIVA 16-18 MAI 2019 PARIS  
TECHNOLOGY

Viva Technology est devenu, dès sa création un **évènement incontournable et d'envergure internationale.**

**ManpowerGroup, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, est partenaire RH** de ce rendez-vous exceptionnel : l'occasion, cette année encore, de lancer des défis aux entreprises et start-ups les plus innovantes de l'écosystème RH.

**Rendez-vous en mai sur notre stand pour découvrir toutes ces innovations RH en exclusivité !**

# VOS AVANTAGES

## DÈS VOTRE INSCRIPTION EN AGENCE

Accédez à des cours en ligne gratuits sur **Manpower Training**, 24h après votre 1<sup>ère</sup> connexion sur Mon Manpower.

Pensez à activer votre CPF sur **moncompteformation.gouv.fr**



## DÈS 60 JOURS DE MISSIONS CHEZ MANPOWER

Participation aux bénéfiques (selon résultats Manpower).



## DÈS VOTRE 1<sup>ÈRE</sup> HEURE DE MISSION

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, application mobile, Congés Payés...

**Accès au Compte Epargne Temps (CET).**



## APRÈS 1 AN D'EXPÉRIENCE

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.



SUIVEZ-NOUS SUR



[manpower.fr/mon-manpower/espace-interimaires/mes-infos-et-avantages](http://manpower.fr/mon-manpower/espace-interimaires/mes-infos-et-avantages)

## À PARTIR DE

400 heures	Des actions de formation ou d'accompagnement de sécurisation de votre parcours.	600 heures	Comité Central d'Entreprise.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.	1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional <sup>(2)</sup> .	2 000 heures <sup>(3)</sup>	Entretien professionnel.
507 heures	Action Logement Manpower.	8 035 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 150 à 4 500 € lors du franchissement d'un seuil anniversaire <sup>(4)</sup> .

\*Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28

## HOTLINE INTÉRIMAIRES

0 809 400 166

Service gratuit + prix appel

depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 19h.

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (3) À partir de 2000 h, sur les 24 derniers mois dont 1000 h, et plus sur les 12 derniers mois chez Manpower. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté. Votre ancienneté acquise est consultable dans votre espace Mon Manpower. Nouvelles conditions en vigueur depuis fin 2018, pas de rétroactivité de versement en cas de dépassement du seuil déjà effectif.

Lettre Entre Nous n°205, Avril 2019 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297 Siège social : 13 rue Ernest Renan - 92000 Nanterre, Tél. : 01 57 66 10 00 - Garant financier (Art. L1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. [entre nous@manpower.fr](mailto:entre nous@manpower.fr) - [www.manpower.fr](http://www.manpower.fr) - Directeur de la publication : Direction Marketing Communication de ManpowerGroup - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1628-8563 - Imprimé sur papier 100% recyclé.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : [www.fastt.org](http://www.fastt.org) - FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : [www.fatftt.fr](http://www.fatftt.fr) - Prévoyance : [www.interimairesprevoyance.fr](http://www.interimairesprevoyance.fr) - 0 974 507 507 - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, [www.cce.manpower.com](http://www.cce.manpower.com). Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, [contact@cesiege.manpower.fr](mailto:contact@cesiege.manpower.fr) - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, [contact@cesdest.manpower.com](mailto:contact@cesdest.manpower.com) - Lille : 03 20 52 09 73, [cemanpowerlille@orange.fr](mailto:cemanpowerlille@orange.fr) - Strasbourg : 03 88 79 34 52, [manpower.ces@wanadoo.fr](mailto:manpower.ces@wanadoo.fr) - Nantes : 02 51 63 70 71, [info@ce-ouest-manpower.com](mailto:info@ce-ouest-manpower.com) - Toulouse : 05 61 49 30 00, [contact@ce.manpower.sudouest.com](mailto:contact@ce.manpower.sudouest.com). Les CH-SCT : Basse-Normandie : [sec.chsct.basse-normandie@manpower.fr](mailto:sec.chsct.basse-normandie@manpower.fr) - Centre-Val de Loire : [sec.chsct.poitou-charentes@manpower.fr](mailto:sec.chsct.poitou-charentes@manpower.fr) - Île de France : [sec.chsct.paris@manpower.fr](mailto:sec.chsct.paris@manpower.fr) - Hauts de France : [sec.chsct.hauts-normandie@manpower.fr](mailto:sec.chsct.hauts-normandie@manpower.fr) - IDF : [sec.chsct.nanterre@manpower.fr](mailto:sec.chsct.nanterre@manpower.fr) - Lille : [sec.chsct.lille@manpower.fr](mailto:sec.chsct.lille@manpower.fr) - Nantes : [sec.chsct.nantes@manpower.fr](mailto:sec.chsct.nantes@manpower.fr) - Occitanie : [sec.chsct.occitanie@manpower.fr](mailto:sec.chsct.occitanie@manpower.fr) - PACA : [sec.chsct.paca@manpower.fr](mailto:sec.chsct.paca@manpower.fr) - Pays de Loire/Charentes Maritimes : [sec.chsct.paysdelaloire@laposte.net](mailto:sec.chsct.paysdelaloire@laposte.net) - Picardie : [sec.chsct.picardie@manpower.fr](mailto:sec.chsct.picardie@manpower.fr) - Rhône-Alpes : [sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr](mailto:sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr) - Siège : [sec.chsct.siege@manpower.fr](mailto:sec.chsct.siege@manpower.fr) - Strasbourg : [sec.chsct.strasbourg@manpower.fr](mailto:sec.chsct.strasbourg@manpower.fr) - Toulouse : [sec.chsct.toulouse@manpower.fr](mailto:sec.chsct.toulouse@manpower.fr). La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.



RETROUVEZ LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS SUR VOTRE ESPACE  
**Mon Manpower**